



**CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

# MONITEUR EDUCATEUR

## Le métier

### Description du métier

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents et fait toujours partie d'une équipe pluriprofessionnelle. Il anime les temps collectifs mais il accompagne aussi les personnes individuellement et participe à leur projet de vie. Pour cela, il a un travail important d'observation et de transmission afin de relater les incidents ou noter les changements. Il travaille aussi en lien avec les familles.

Il participe à la vie de l'établissement et doit en respecter les règles. Au-delà de la structure dans laquelle il travaille, le Moniteur Educateur doit connaître le cadre légal qui régit ses missions.

Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées

### Aptitudes et compétences

Le moniteur-éducateur doit savoir faire preuve de disponibilité, d'investissement personnel, de recherche du contact humain, de patience, d'attention mais aussi de fermeté, d'ouverture d'esprit, d'un bon équilibre émotionnel et de sens pratique

### Conditions de travail

Le moniteur-éducateur travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il se réunit régulièrement pour faire le point sur les dossiers des personnes dont il s'occupe.

Il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social coordinateur d'équipe.

Il peut travailler du lundi au dimanche, de jour comme de nuit, dans le respect du cadre légal du code du travail.

### Où travaille le Moniteur Educateur

Le ME est un travailleur social qui peut travailler au sein d'une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) auprès d'enfants et adolescents en difficulté ; d'un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) ou d'un MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) auprès d'adultes en situation de handicap ; d'un IME (Institut Médico-Educatif) ou ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) auprès d'enfants et d'adolescents en situation de handicap).

La plupart des Moniteur Educateur travaille auprès d'adultes en situation de handicap.

### Salaires

Le salaire brut mensuel du Moniteur Educateur débute au SMIC/SMC. Son salaire **évolue** durant sa carrière.

*"L'apprentissage ? Cela a été une chance à saisir. Après un CDD de un an dans un IME mon employeur m'a proposé de continuer en apprentissage. Le travail me plaisait, l'équipe était conviviale, j'ai dit oui tout de suite ! Cet équilibre me plaît : petit à petit mon maître d'apprentissage me confie des responsabilités et mon travail s'enrichit des connaissances acquises à l'école. Je conseille bien évidemment l'apprentissage à tous ceux qui en ont l'occasion."*

Mise à jour

24 novembre 2023

# La formation

Diplôme de  
**NIVEAU IV**

## Objectifs de la formation

- ◆ Impulser et soutenir une démarche réflexive basée sur l'implication à partir de l'expérience de formation
- ◆ Développer des savoirs théoriques et méthodologiques en sciences humaines et sociales
- ◆ Construire son identité professionnelle pour l'exercice du métier de moniteur éducateur

## Organisation de la formation - 950h

**DF1 - 400H** : « Accompagnement social et éducatif spécialisé »

**DF2 - 300H** : « Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé »

**DF3 - 125H** : « Travail en équipe pluri-professionnelle »

**DF4 - 125H** : « Implication dans les dynamiques institutionnelles »

## Formation pratique - 980h

**28 semaines de formation pratique sur le terrain (980 h)**, réparties selon le cursus en formation.

L'apprenti doit effectuer **un stage de 8 semaines** auprès d'un public différent. Il doit obligatoirement justifier une expérience recevant du public en situation d'hébergement.

## Méthodes mobilisées

- ▶ Cours et enseignements de type magistral en présentiel et distanciel,
- ▶ Travaux dirigés, séminaires liés à une thématique,
- ▶ Séquences de formation en autonomie, ateliers et mises en situations professionnelles,
- ▶ Séquences de formation sur site professionnel,
- ▶ Interconnaissances et séances avec des stagiaires d'autres formations en travail social.

## Conditions d'accès à la formation

Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation de Moniteur Educateur. Toutefois, il est nécessaire d'avoir des capacités d'observation, d'analyse et d'expression écrite.

## La sélection

Le candidat doit s'inscrire aux épreuves de sélection du centre de formation qu'il souhaite intégrer. Si le candidat a une promesse d'embauche tardive, le CFA, en lien avec le centre de formation, peut organiser un concours complémentaire, en vue de son admission.

### Les épreuves de sélection :

- ◆ Admissibilité : une épreuve écrite
- ◆ Admission : une épreuve orale

## Dispenses et allègements de formation

Certains parcours de formation validés permettent aux candidats d'avoir des allègements ou dispenses de formation. Pour en savoir plus, contactez le centre de formation où vous souhaitez vous inscrire.

## Modalités d'évaluation

- ◆ Les Commissions d'année
- ◆ Une évaluation continue durant la formation

### La certification finale comprend :

- ⇒ DC1 : Dossier note de réflexion sur l'accompagnement social et éducatif spécialisé (écrit et oral) et évaluation sur le site de stage des capacités du candidat à conduire des activités à destination d'un groupe ;
- ⇒ DC2 : Entretien portant sur la formation pratique et la conduite des projets éducatif ;
- ⇒ DC3 : Dossier thématique sur le travail en équipe et la transmission de l'information (écrit et oral) et évaluation sur le site de stage des capacités du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle ;
- ⇒ DC4 : Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles et dossier sur le cadre institutionnel et la position du moniteur éducateur.

## Poursuites d'études

Certains parcours de formation validés permettent aux candidats d'avoir des allègements ou dispenses de formation. Pour en savoir plus, contactez le centre de formation où vous souhaitez vous inscrire.

**Délai d'accès à la formation** : Rentrée en septembre

**Durée de la formation en apprentissage** : 2 ans en parcours complet



Où vous  
former ?

Les écoles  
partenaires  
du CFA

- ▶ INFA NEVERS
- ▶ IRTESS
- ▶ IRTS



# L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de se former à un métier en intégrant le monde du travail. En tant qu'apprenti vous faites partie d'une équipe et d'une structure. Vous prendrez en responsabilité au fur et à mesure de votre parcours. De plus, l'apprentissage vous permet de proposer des idées ; de les mettre en place sur le terrain et d'en voir les effets à plus ou moins long termes. Grâce à l'apprentissage vous construisez votre propre identité professionnelle, sur le terrain, au cœur même du métier.

## Pour qui ?

- ◆ Être âgé de **29 ans maximum**.

Il n'y a pas limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut niveau et les personnes ayant un projet de création d'entreprise.

- ◆ Public en poursuite d'étude, demandeurs d'emploi, salariés.

## Comment devient-on apprenti ?

- ◆ Vous prenez contact avec le CFA dès le début de votre projet d'apprentissage
- ◆ Vous devez passer les sélections du centre de formation qui propose la formation que vous avez choisie.
- ◆ Vous devez trouver un employeur.

## Le salaire de l'apprenti ?

- ◆ Il correspond à un **pourcentage du SMIC ou du SMC** (Salaire Minimum Conventionnel)
- ◆ Il **évolue** en fonction de l'âge et de l'avancée dans le contrat
- ◆ Des **dispositions particulières** peuvent être mises en place en fonction de la structure d'accueil.
- ◆ Vous avez droit aux **avantages** salariaux de la structure : prime de week-end et jours fériés, etc

SALAIRE DE BASE	
Contrat 18/20 ans	
	<b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b>
1ère année	43%
2ème année	51%
3ème année	67%
Contrat 21/25 ans	
	<b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b>
1ère année	53%
2ème année	61%
3ème année	78%
Contrat > 26 ans	
	<b>salaire (en %du SMIC/SMC)</b>
1ère année	100%
2ème année	100%
3ème année	100%

## Les conditions de travail de l'apprenti ?

- ◆ Le **droit du travail régit l'encadrement des apprentis** chez l'employeur : durée légale du travail; congés payés, heures supplémentaires, etc...
- ◆ L'apprenti doit se **justifier de toutes ses absences** avec un arrêt de travail délivré par un médecin. Une carence salariale peut être appliquée le temps de l'absence.

## Quelle différence entre un étudiant et un apprenti ?

**La formation est exactement la même.**

L'apprenti est salarié de la structure dans laquelle il fait sa formation pratique. A ce titre, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés de la structure. Par exemple, il ne dispose plus des congés organisés par son centre de formation mais a droit aux mêmes congés payés que ses collègues.

Comme ils font partie intégrante d'une équipe, les apprentis ont tendance à s'impliquer davantage.

## Les aides aux apprentis

- ◆ Aide à la mobilité internationale. Contacter le référent mobilité du CFA pour + d'informations.
- ◆ Aide au permis de conduire : 500€ pour les apprentis inscrits dans une auto-école.
- ◆ Aide aux repas de 3€/repas du midi, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Aide au logement de 6€/nuitée, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Prêt d'un ordinateur portable aux apprentis qui en ont besoin.

## Le financement de la formation

En apprentissage, la formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.



# Le CFA vous accompagne

Vous souhaitez vous orienter dans une carrière de la santé, du social ou médico-social ? L'équipe du CFA Sanitaire et Social Bourgogne-Franche-Comté vous accompagne tout au long de votre projet de formation.

## Trouver un centre de formation

Le CFA vous aide à trouver un centre de formation au plus près de votre lieu de résidence.

## La recherche d'un employeur

- ◆ Des conseils pour créer votre CV, rédiger votre lettre de motivation et préparer votre entretien d'embauche
- ◆ Des offres d'apprentissage dans votre secteur géographique
- ◆ Des conseils pour vos candidatures spontanées

## Tout au long de votre contrat

- ◆ Une visite d'installation est prévue pendant la période d'essai de 45 jours effectif en entreprise, avec vous, l'employeur, un formateur de votre école et le CFA.
- ◆ Lorsque vous ou votre employeur avez une question sur les conditions de travail
- ◆ Lorsque vous avez besoin d'un accompagnement particulier

## La rupture du contrat d'apprentissage

- ◆ Durant la période d'essai, l'employeur ou l'apprenti peut rompre son contrat sans conditions particulières
- ◆ Après la période d'essai, la rupture de contrat d'apprentissage se fait d'un commun accord ou par décision du tribunal.
- ◆ En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, le CFA peut garder l'apprenti en formation durant 6 mois sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Cette période permet à l'apprenti de retrouver un employeur, faute de quoi, sa formation prendra fin. Durant ce temps, aucune rémunération ne lui sera versée, mais il continuera de bénéficier de la formation (cours + périodes de stage)

## Un projet : une équipe à votre écoute

Contactez Léa TUPINIER, Chargée d'accompagnement et de promotion de l'apprentissage :

06 77 61 49 52 - [l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr](mailto:l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr)



**CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## VOS REFERENTS AU CFA

### Référente Mobilité

Léa TUPINIER

### Référente Handicap Franche-Comté

Emilie BOUGLE

07 87 18 36 44

### Référente Handicap Bourgogne

Stéphanie DE DEUS

07 88 89 38 64

### Référente Socio-Professionnel

Karen BENOIST

06 76 32 78 23

